

République démocratique du Congo - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Épidémie de maladie à virus Ebola

Date de mise en ligne le : 16 janvier 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

La RDC est régulièrement confrontée à des épidémies localisées de maladie à virus Ebola et la vigilance reste de mise face aux résurgences, dont la dernière en date, constatée le 4 septembre 2025 dans la province du Kasai, s'est officiellement terminée le 1er décembre 2025.

Il est recommandé de suivre strictement les consignes de prévention suivantes :

- se tenir régulièrement informé de possibles nouveaux foyers en consultant le compte Twitter du ministère de la Santé de RDC, les sites Internet de l'ambassade de France en RDC et de l'OMS et (détails sur la maladie à virus Ebola) ;
- respecter systématiquement les règles d'hygiène :
- ne pas consommer ni manipuler de viande de brousse
- se laver les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage des mains hydro-alcoolique
- éviter les contacts directs avec les sécrétions des malades ayant une forte fièvre, ou des troubles digestifs, ou des hémorragies extériorisées par la bouche, le nez, ou les selles.

En cas d'apparition de symptômes évocateurs, il convient de consulter immédiatement et cela jusqu'à trois semaines après la sortie de la zone à risque. Si les symptômes apparaissent après votre retour en France, contactez immédiatement le SAMU-Centre 15 en signalant votre séjour et vos activités en RDC.

DERNIÈRE MINUTE

Épidémie de choléra

Date de mise en ligne le : 16 janvier 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Suite à de fortes pluies en 2025, une épidémie de choléra a fait son apparition à Kinshasa au début de l'été 2025 et celle-ci s'étend désormais dans plusieurs quartiers de la ville. Depuis début 2026, quelques décès en rapport avec le cholera sont identifiés et l'épidémie continue de s'amplifier. Il est fortement recommandé d'éviter les zones de Maluku et Nsele le weekend et de façon plus générale les bars ou restaurants de quartier.

Le risque majeur du choléra étant la déshydratation aiguë, toute diarrhée avec ou sans fièvre, accompagnée ou non de vomissements doit motiver une consultation médicale en urgence. Les mesures de prévention sont essentielles et reposent sur le respect strict de règles d'hygiène, notamment alimentaire :

- Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon de préférence ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Ne consommer que de l'eau embouteillée, de l'eau bouillie ou traitée avec un produit adéquat et éviter les glaçons ;
- Laver les fruits et les légumes avec de l'eau chlorée ;
- Consommer des aliments bien cuits.

Compte tenu de la situation locale et de l'approche de la saison des pluies, une vaccination avant le départ peut s'avérer nécessaire : il est donc recommandé de consulter un centre de vaccination international avant le départ.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur, de SPF et de l'OMS.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Zones de vigilance



Les voyages touristiques sont déconseillés sur l'ensemble du territoire. Bien que le pays compte plusieurs parcs nationaux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, les conditions de sécurité ne sont pas réunies, a fortiori dans l'est de la RDC.

Zones formellement déconseillées (en rouge)

Est du pays

La prise de Goma (Nord Kivu) puis Bukavu (Sud Kivu) par la rébellion du M23, soutenu par les forces armées rwandaises, a entraîné une dégradation de la sécurité liée à la dissémination d'armes à feu, à la présence de nombreux groupes armés et une situation humanitaire catastrophique affectant la population locale.

Bukavu et Goma connaissent aussi un regain de violences liées à un moindre contrôle de ces villes par le M23.

Il convient donc d'éviter de se rendre, quel qu'en soit le motif, dans ces régions, formellement déconseillées.

Il est formellement déconseillé de se rendre dans le parc national des Virunga, le parc de Kahuzi-Biega et le parc de la Garamba, des enlèvements étant régulièrement signalés. Le risque d'enlèvement contre rançon existe dans tout l'est du pays.

Compte tenu de la présence de groupes armés (Maï-Maï) et d'affrontements avec les FARDC, la province du Tanganyika, est formellement déconseillée.

Provinces du Mai-Ndombe, Kwilu et Kwango

Il est formellement déconseillé de se rendre dans les provinces du Kwilu et du Kwango en raison de la présence de milices armées.

Il est formellement déconseillé de se rendre sur le territoire du Kwamouth dans la province du Maï-Ndombe. Ce territoire comprend les villes de Kwamouth, Bandundu et la frontière sud de la province du Maï-Ndombe.

Les plateaux des Bateke, le parc de Bombo-Lumene, la RN1 en direction de Kikwit se situent dans le champ d'action de ces miliciens. Il est formellement déconseillé aux ressortissants français de se déplacer dans ces zones et dans les sites touristiques qui s'y trouvent.

Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange)

En raison de l'instabilité politique et de l'insécurité générale, le reste du pays est placé en zone déconseillée sauf raison impérative.

Provinces du Kasai, Kasai central et Kasai oriental

Il est déconseillé sauf raison impérative de se rendre dans les trois provinces du Kasai où des affrontements peuvent opposer des milices armées encore présentes dans la zone.

Les villes de Kananga, Bunkonde, Tshimbulu et Tshikapa peuvent être le lieu d'attaques visant les représentants de l'autorité centrale congolaise.

Province du Mai-Ndombe

La province du Mai-Ndombe fait régulièrement l'objet d'attaques de miliciens armés. L'ensemble de la région du grand Bandundu est aujourd'hui affectée par l'activisme de la milice MOBONDO.

Des incursions ont également été constatées au Kongo Central. Il est déconseillé aux ressortissants français, sauf raison impérative, de se déplacer dans ces zones et dans les sites touristiques qui s'y trouvent.

Risques encourus et recommandations associées

Risques liés au contexte politique

Après la fin du dernier cycle électoral, la situation s'est globalement apaisée. Des tensions peuvent toutefois avoir lieu entre formations politiques à Kinshasa et dans les autres villes du pays ainsi que des manifestations liées à la situation économique et sociale.

Des manifestations peuvent avoir lieu, en amont des journées de commémoration, de fêtes nationales ou à la suite d'appels à la mobilisation populaire. Il est recommandé de limiter ses déplacements, d'éviter les rassemblements et de se renseigner sur les lieux visités.

Risques liés aux groupes armés

L'est du pays, en particulier les provinces des Kivu et de l'Ituri, demeure marqué par la présence de nombreux groupes armés, notamment le groupe islamique des Forces démocratiques alliées (ADF), présent dans la province du Nord-Kivu et de l'Ituri, dont les dernières attaques ont été revendiquées par l'« État islamique ». Les Forces armées de RDC (FARDC) et celles d'Ouganda (UPDF) ont lancé contre ce groupe plusieurs offensives qui se poursuivent toujours et qui ont eu notamment pour conséquence de diffuser la menace.

L'attaque du 22 février 2021 au cours de laquelle l'Ambassadeur italien, son garde du corps et le chauffeur du Programme alimentaire mondial ont été tués témoigne du niveau d'insécurité important dès la sortie de la ville de Goma.

Criminalité

Le niveau d'insécurité déjà élevé dans la capitale tend à se dégrader avec la situation économique. Il augmente en province, notamment dans les villes de Goma, Bukavu, Kisangani, Matadi et Lubumbashi.

Des agressions violentes sont régulièrement rapportées (vols à main armée, vols avec effraction, enlèvements, exactions, agressions sexuelles, etc.). Les cambriolages de domicile, les vols à la roulotte (vol commis dans un véhicule) et les « car-jackings » (vol de voiture avec violence) constituent les menaces les plus courantes. De faux contrôles, commis par des individus se faisant passer pour des policiers qui embarquent parfois de force leur victime dans un véhicule, sont également signalés régulièrement.

Les étrangers de passage se déplaçant seuls à pied sont particulièrement ciblés par les délinquants. Il est donc **fortement déconseillé de se déplacer seul à pied**.

Des chantages sur la base de fausses accusations ont été également signalés. Les étrangers fréquentant seuls les lieux de nuit constituent à cet égard des cibles privilégiées.

En cas d'agression, il est recommandé de ne pas résister, de se signaler aussitôt aux services de l'ambassade de France et aux services de la police nationale congolaise, et de consulter un médecin si la situation l'exige.

À son domicile, il est fortement conseillé de disposer d'un gardiennage permanent (privé ou société de sécurité).

Risque terroriste

La menace terroriste est avérée dans plusieurs territoires des provinces de l'Ituri (territoires de Mambasa et d'Irumu) ainsi que dans le grand Nord Kivu (territoire de Beni et Lubero). Suite à plusieurs attaques, visant notamment des lieux de culte, il est recommandé de faire preuve de prudence dans les endroits fréquentés (lieux de culte, marchés, bars, hôtels etc..) en particulier aux heures et jours d'affluence.

Risques liés aux transports

Lors de déplacements, il est conseillé :

- d'éviter les trajets de nuit ;
- de varier ses trajets et ses horaires afin d'éviter le repérage des véhicules ;
- de prévenir des personnes de confiance des dates, trajets et horaires de déplacement dans les zones risquées et/ou isolées ;
- de ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et de laisser ses objets de valeur dans des lieux sécurisés.

Le parc automobile est très vétuste, le réseau routier est en mauvais état et peu de routes sont asphaltées, ce qui rend les déplacements à l'intérieur du pays difficiles voire dangereux. Il importe d'être attentif aux véhicules qui se déplacent inopinément ainsi qu'aux véhicules en panne dans des zones à risque (sorties de virage, montées ou descentes, etc.).

Le niveau de formation des forces de sécurité étant disparate, une grande prudence est à observer lors des contrôles. Des points de contrôle illégaux sont fréquents sur l'ensemble du territoire.

Il est fortement recommandé de verrouiller systématiquement les portes du véhicule et de circuler vitres fermées.

En raison du risque élevé d'accidents, il est fortement déconseillé d'employer les transports en commun. Les transports ferroviaires sont également peu sûrs et très aléatoires. Les transports fluviaux sont également fréquemment marqués par de graves accidents.

Lors des déplacements en taxi, il est recommandé de se déplacer de jour et à bord de véhicules dont les conducteurs sont connus et si possibles privatisés, pour éviter la présence d'autres passagers pouvant être complices. Les agressions de passagers, et plus particulièrement de jeunes femmes avec des taxis inconnus et de nuit, sont récurrentes.

À Kinshasa, l'état de la circulation s'est considérablement dégradé suite aux travaux d'aménagement d'infrastructures inachevés et à l'afflux de taxis (« ketch ») dans les artères de la capitale. Les embouteillages quotidiens font des automobilistes une cible captive pour les délinquants. En conséquence, plus encore que dans le reste du pays, il est indispensable de bien verrouiller les portières, de ne pas sortir des véhicules et de vérifier les fixations des miroirs de rétroviseurs extérieurs, qui font l'objet de trafics.

Le quartier résidentiel de La Gombe, où vit l'essentiel de la communauté étrangère et où sont regroupées les principales institutions du pays, est également concerné.

Compte tenu des difficultés de circulation et du comportement de certains policiers, il est recommandé de recourir à des conducteurs congolais, et de ne laisser personne pénétrer à bord du véhicule. Les permis de conduire français ou internationaux ne sont pas valables (cf. rubrique « Infos utiles »).

Les conducteurs de taxis « ketch » et autres véhicules de transport en commun adoptent souvent une conduite agressive pour forcer le passage au mépris des règles élémentaires de circulation, exposant davantage les usagers au risque d'accident.

La circulation à deux roues est fortement déconseillée compte tenu de l'exposition accrue des usagers motocyclistes dans un flot de circulation dense et parfois anarchique.

En cas d'accident, même matériel, le risque de regroupement, avec prise à partie par les badauds, est élevé. En cas de menace directe et immédiate, il est recommandé de ne pas rester sur les lieux et d'appeler immédiatement le poste de sécurité de l'ambassade.

Les déplacements en véhicule de Goma vers Rutshuru/Butembo/Béni sont à proscrire car le risque d'attaques armées est particulièrement important.

Il est également fortement déconseillé d'emprunter l'axe routier Goma-Bukavu ; il convient de privilégier un trajet passant par le Rwanda ou d'emprunter la navette sur le lac Kivu.

Risques naturels

Risque sismique

Le risque sismique est élevé dans l'est du pays, qui subit régulièrement des secousses d'intensité moyenne (4 à 6 sur l'échelle de Richter). Plusieurs séismes ont été recensés au sud du lac Kivu ces dernières années.

Pour plus d'informations sur les comportements à adopter en cas de tremblement de terre, consulter la fiche dédiée au risque sismique.

Risque volcanique

La région du Nord-Kivu est particulièrement exposée au risque volcanique. Le volcan Nyiragongo, situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Goma, est un des plus actifs et dangereux d'Afrique. Lors de son éruption en 2002, ses coulées de lave ont détruit près de 20 % de la ville. Son éruption soudaine le 22 mai 2021, accompagnée de secousses, a causé de nombreux dégâts matériels et provoqué l'évacuation de dix quartiers de Goma. Le Nyamulagira, situé dans le parc national des Virunga et à quelques dizaines de kilomètres du lac Kivu, est également très actif (dernière éruption datant de 2010). Les randonnées sur les pentes du volcan ne sont pas sécurisées. En outre, plusieurs groupes armés sont installés à proximité et les enlèvements sont fréquents.

Pour plus d'informations sur les comportements à adopter, consulter la page dédiée au risque volcanique.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- limiter ses déplacements et se tenir informé de la situation dans les différentes villes du pays ;
- privilégier les déplacements en voiture, portes verrouillées et vitres fermées, avec des conducteurs locaux (qui sont plus habitués aux conditions de circulation, et capables de parler la langue locale en cas d'incident) ;
- ne pas se déplacer seul ou de nuit ;
- ne montrer aucun signe ostentatoire de richesse et laisser tout objet de valeur dans un lieu sécurisé (ex : coffre des hôtels) ;
- laisser ses documents de voyage et d'identité en lieu sûr et se munir de photocopies lors de déplacements dans le périmètre du lieu de séjour ;
- se tenir à l'écart des manifestations et autres rassemblements ;
- ne pas opposer de résistance en cas d'agression.

Les Français de passage en RDC sont vivement invités à signaler leur présence au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par l'intermédiaire de la plateforme Ariane.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Infection pulmonaire - Coronavirus Covid-19

Toutes les mesures de restriction sanitaire pour l'entrée sur le territoire congolais ont été levées.

Visas

Les ressortissants français souhaitant se rendre en RDC sont soumis à une obligation de visa. Il est possible d'obtenir un visa de tourisme pour tout séjour de moins de 6 mois. Les demandeurs doivent disposer d'un passeport valide au moins six mois à compter de la date d'entrée sur le territoire et d'un carnet de vaccination attestant du vaccin contre la fièvre jaune (voir également rubrique Santé de cette fiche).

Les demandes de visa peuvent être effectuées en ligne ou auprès de l'ambassade de RDC à Paris. Les délais de traitement pouvant être longs, il est recommandé de formuler sa demande suffisamment longtemps avant le départ.

Pour tout séjour supérieur à six mois, il est nécessaire de faire une demande de titre de séjour. Les demandes doivent être formulées en RDC, auprès de la direction générale de migration ou du ministère des Affaires étrangères.

Pour plus d'informations, prendre l'attache de l'ambassade de RDC à Paris ou consulter le site de la direction générale de Migration.

Entrée sur le territoire

Les principaux points d'entrée sur le territoire de la RDC sont l'aéroport de Kinshasa N'Djili, l'aéroport de Lubumbashi et le port fluvial de Kinshasa (dit Beach Ngobila) face à Brazzaville.

Les voyageurs ne disposant pas des documents requis à l'arrivée en RDC peuvent se voir refouler, sans intervention possible de l'ambassade de France.

Les services sanitaires contrôlent les carnets de vaccinations internationales à l'arrivée de chaque vol, notamment pour la fièvre jaune.

Sortie du territoire

Tout déplacement aérien est soumis à taxation. À la sortie du territoire, les justificatifs de paiement des taxes suivantes sont exigés :

- Pour les vols internationaux : 50 USD de « Go Pass » et 5 USD de « taxe statistiques d'embarquement ».
- Pour les vols domestiques : 10 USD de « Go Pass » et 5 USD de « taxe statistiques d'embarquement ».

Santé

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les hôpitaux publics, en province comme dans la capitale, sont très délabrés, aux équipements obsolètes, en général dépourvus de tout médicament, et sont rarement à même de dispenser des soins de qualité.

Cependant, des praticiens généralistes et spécialistes de bon niveau, regroupés pour la plupart à Kinshasa ou Lubumbashi, exercent aussi dans le secteur privé, au sein de cliniques dont quelques-unes se rapprochent des standards européens. Pour plus d'informations, voir rubrique Contacts utiles (colonne de droite). On peut en outre avoir recours, du moins à Kinshasa, à des laboratoires d'analyses médicales, des cabinets dentaires et des pharmacies fiables. Toutes les prestations sont payables d'avance.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune (à pratiquer dans un centre de vaccinations agréé) est obligatoire pour entrer sur le territoire de la République démocratique du Congo. Les voyageurs n'ayant pas le carnet de vaccination antiamarile ne sont pas autorisés à rester sur son territoire et sont immédiatement renvoyés vers leur pays d'origine ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le chikungunya est présent en RDC, notamment dans le Kongo Central et Kinshasa.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La prévention repose essentiellement sur la prévention des piqûres d'insectes et sur la vaccination, par ailleurs obligatoire pour rentrer en RDC.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le paludisme (ou malaria) constitue la première cause de mortalité par maladie en RDC.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Charbon (ou anthrax)

Le charbon est une infection potentiellement mortelle qui concerne principalement les animaux (domestiques et sauvages) et survient rarement chez l'humain. La contamination est généralement la conséquence d'un contact cutané, mais elle peut être due à l'inhalation de spores d'anthrax ou à la consommation de viande contaminée. Les signes de la maladie peuvent comporter une éruption cutanée, des troubles digestifs et respiratoires. Le traitement repose sur une prise d'antibiotiques précoce et un traitement symptomatique. Il est recommandé d'éviter le contact direct avec des animaux infectés, leurs carcasses et les produits dérivés

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France.

Une épidémie d'anthrax quiescente (depuis juin 2024) est cours au Nord-Kivu à la frontière ougandaise.

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Le choléra est endémique dans les régions du Katanga, de Kasaï et du Nord Kivu.

Maladie à virus Ebola

La maladie à virus Ebola (MVE) est une maladie qui peut être mortelle. Le virus se transmet à l'humain à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine.

La durée d'incubation varie de 2 à 21 jours. Tant que la maladie est asymptomatique, elle n'est pas contagieuse. Les premiers symptômes peuvent apparaître brutalement et peuvent associer une fatigue, de la fièvre, des douleurs musculaires, des céphalées et un mal de gorge. Ils sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'une éruption cutanée, et dans certains cas, d'hémorragies internes et externes (saignement des gencives, sang dans les selles etc). En cas de symptômes, il convient de consulter immédiatement un médecin pour bénéficier d'un traitement spécialisé. Il est fortement recommandé de suivre les consignes de prévention ci-dessous :

- Ne pas consommer ni manipuler de viande de brousse ;
- Se laver les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage hydro-alcooliques ;
- Éviter tous contacts avec les sécrétions des malades ayant une forte fièvre, des troubles digestifs, ou des hémorragies extériorisées par la bouche, le nez, ou les selles ;
- Éviter les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La RDC est régulièrement confrontée à des épidémies de maladie à virus Ebola (MVE).

Le risque de réémergence de la MVE persiste en RDC du fait de la présence du virus Ebola dans le réservoir animal et de rares, mais possibles transmissions secondaires, par des survivants de la maladie (notamment par voie sexuelle).

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

La fièvre typhoïde a une incidence non négligeable dans la banlieue de Kinshasa (vaccination indispensable).

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

La plus grande prudence est conseillée en cas de déplacement dans cette zone, et il convient d'éviter de s'y rendre avec de jeunes enfants.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Peste

La peste est une maladie infectieuse grave due à une bactérie qui est transmise à l'homme principalement par la piqûre de puces infectées provenant de rongeurs. Des cas de contamination après manipulation ou consommation de viande de rongeurs (marmottes) ont été décrits. La maladie se manifeste surtout sous deux formes : la peste bubonique, la plus fréquente, caractérisée par une fièvre élevée et des ganglions enflés et douloureux et la peste pulmonaire, forme plus rare mais très contagieuse, affectant les poumons. Sans traitement antibiotique rapide, la maladie est souvent mortelle, notamment la forme pulmonaire. Les mesures de prévention reposent sur l'évitement de contact avec les rongeurs, l'utilisation de répulsifs contre les puces, et la proscription de toute consommation ou manipulation de viande de rongeurs. En cas de fièvre, ou de contact avec une personne infectée, il est recommandé de consulter un médecin immédiatement.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Des foyers reconnus de peste ont été localisés en Ituri (nord-est du pays), dans le secteur de l'axe Bunia/Lotho. La peste est une maladie des rongeurs, principalement véhiculée par le rat, et transmise à l'humain par piqûres de puces de rongeurs infectés.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Trypanosomiase (ou maladie du sommeil)

Il s'agit d'une maladie transmise par la pique de la mouche tsé-tsé. Le risque pour les voyageurs est faible et concerne surtout les séjours en zone rurale. Les symptômes (fièvre, maux de tête, ganglions, éruption cutanée au niveau de la pique, troubles neurologiques) apparaissent habituellement quelques jours, quelques semaines, voire quelques années après la pique. La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres d'insectes. Il est conseillé de consulter un médecin en cas de symptômes après un séjour dans une zone à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le séjour

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Transport routier

Seule une très faible partie du réseau routier est asphaltée :

- Kinshasa - Matadi (Congo central),
- Kinshasa - Kikwit (Bandundu),
- Lubumbashi (Katanga) - Likasi (Katanga),
- Kisangani (Province orientale) - Lubutu (Maniema).

Les permis de conduire français ou internationaux ne sont pas valables. Les ressortissants étrangers doivent obtenir un permis de conduire en RDC. Il convient de formuler une demande auprès de la CONADEP (Commission nationale de délivrance des permis) joignable au +243 816 233 271. Les bureaux sont situés près de la Régie des voies aériennes (RVA) près de l'aéroport de Ndolo.

Transport aérien

Liaisons internationales et régionales :

- Des compagnies aériennes assurent plusieurs vols hebdomadaires entre Paris-CDG et Kinshasa-N'Djili. Bien que les formalités d'immigration soient multipliées par une traversée fluviale de Kinshasa à Brazzaville, la liaison Paris-Brazzaville peut constituer une alternative ;
- Certaines compagnies aériennes assurent des vols depuis et vers Bruxelles ;
- D'autres compagnies assurent également des vols avec escale vers la France.

Il est déconseillé de voyager sur des vols intérieurs, la plupart des compagnies opérant ces vols étant interdites par l'Union européenne. Plus d'informations sur les compagnies aériennes interdites dans l'UE.

Pour se rendre dans l'est du pays, une alternative consiste à emprunter la ligne régulière entre Kinshasa et Kigali.

Transport fluvial et lacustre

Sur le fleuve Congo, des navettes assurent la liaison entre Kinshasa et Brazzaville tous les jours (fermeture en fin d'après-midi), sauf le dimanche. Les déplacements en barge sur le fleuve Congo sont formellement déconseillés.

Sur le Lac Kivu, des navettes relient chaque jour Goma à Bukavu et réciproquement (durée de 2 à 7 heures selon les compagnies). Toutes ne présentent pas les mêmes garanties de sécurité et des accidents sont parfois à déplorer. Il est recommandé de recourir uniquement aux « Ihusi Express », compagnie présentant les embarcations les plus sûres.

Législation locale

Photographies

La mesure interdisant de prendre des photos dans tous les espaces publics a été levée pour les lieux non sensibles. Il reste interdit de photographier des bâtiments officiels et les personnels policiers et militaires notamment. Néanmoins, l'application récente de cette mesure et le caractère aléatoire de l'appréciation de la sensibilité des lieux ou des personnels obligent à rester prudent. Il est, en tout état de cause, conseillé de recueillir le consentement des personnes avant de les prendre en photo.

Divers

Règlement des dépenses

En règle générale, les paiements par carte bancaire ne sont acceptés que dans les grands hôtels et quelques rares restaurants de Kinshasa.

Les distributeurs de billets sont assez rares dans la capitale. Le dollar américain est couramment utilisé pour effectuer des paiements dans les hôtels, restaurants et supermarchés, ou pour acheter des francs congolais, réservés aux plus petits achats. Les coupures de dollars américains doivent être en bon état, sous peine d'être refusées ou minorées au change (notamment les billets de cent dollars, qui, par ailleurs, ne doivent pas être de facture trop ancienne).

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Pour une période d'une semaine seulement, un visa touristique, qui devra être accompagné d'une lettre de mission, est suffisant pour travailler en RDC.

Au-delà de cette période, les ressortissants français souhaitant se rendre en RDC à des fins professionnelles doivent solliciter un Visa d'établissement de travail (VET) auprès du ministère de l'Emploi, du travail et de la prévoyance sociale (METPS). En parallèle, l'employeur doit solliciter un Visa d'établissement systématique (VETS) auprès de la direction générale de Migration (DGM).

Le visa de courtoisie n'est pas destiné à exercer une activité professionnelle en RDC, même si cette activité est de courte durée. Il est recommandé de refuser l'apposition de ce type de visa sur votre passeport si vous devez avoir une activité professionnelle dans le pays.

Journalistes

Les journalistes étrangers qui souhaitent réaliser un reportage doivent obtenir au préalable une accréditation (payante) délivrée par le ministère congolais de la Communication et des médias. Une lettre explicative fournissant l'identité des journalistes et présentant le sujet de leur reportage est exigée. Cette autorisation, valable sur une zone géographique délimitée, peut être sollicitée auprès de l'ambassade de RDC à Paris, en même temps que le visa.

En cas de difficultés, contacter le service de presse de l'ambassade de France à Kinshasa.

Personnels des ONG et des organisations internationales (OI)

En raison des procédures administratives locales, les personnels des ONG et des OI déployés en zone rouge (est et centre de la RDC) sont souvent privés de leur titre de voyage pour une durée de plusieurs mois.

Compte tenu du risque inhérent à la zone dans laquelle ils séjournent, il est vivement conseillé à ces personnels de se munir d'un second passeport avant leur entrée en RDC (en présentant une attestation de leur employeur justifiant de leur emploi en RDC), de façon à pouvoir être

évacué en urgence si nécessaire.

Plus d'information sur le site du forum international des ONG en RDC

Réseaux de communication

Il n'existe pas de réseau téléphonique filaire. Les opérateurs de téléphonie mobile sont Airtel, Africell, Vodacom et Orange. Le taux de couverture de la population est de 51 % et les réseaux sont interconnectés. L'indicatif de la RDC est le +243.

En règle générale, les liaisons téléphoniques avec la France fonctionnent, ainsi que les liaisons Internet. Il est désormais possible de se procurer des cartes SIM « 4G » à Kinshasa.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques République démocratique du Congo.

Contacts utiles

Service économique

Les services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises, et la promotion de l'attractivité du territoire national.

Service économique de Kinshasa

République démocratique du Congo

Adresse : 1, avenue du Colonel Mondjiba, Kinshasa

Tél. : +243 81 555 9930

Site Internet

Business France Afrique centrale

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Bureau Business France de Douala

Ambassade de France au Cameroun

Adresse : Immeuble Indigo - Bonapriso - BP 513 Douala

Tél. : +242 23 342 90 62 / +242 23 342 90 65

Courriel : douala@businessfrance.fr

Site Internet

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience à disposition pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Jean-Yves Parant - courriel : jparant@kpmg.cd.

Site internet du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Chambre de commerce et d'industrie de la RDC

407, avenue Roi Baudouin 1er

Kinshasa-Gombe

R.D.C. Réf. Cobil, près de la Cour suprême de justice,

Tél. +243 (0) 84 42 78 703 | +243 (0) 89 64 55 429 | +243 (0) 856 477 606

Site Internet

Directrice générale : Sophie Olivier | +243(0)855 242 784 | direction@ccife-rdcongo.org

AFD

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de développement définie par le gouvernement français.

Page AFD de la RDC

Agence de Kinshasa

17, avenue du Comité urbain

Kinshasa Gombe - RDC

Kinshasa

Tél : (243) 998 682 598

CDA

La RDC est membre de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDA).

Page RDC

BAD

La RDC est membre de la Banque africaine de développement (BAD).

Page de la RDC

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI en RDC
- La RDC et le FMI

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)

Site Internet

Délégation de l'Union européenne en RDC

Banque mondiale

- Site Internet de la Banque mondiale
- Page dédiée à la RDC

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 13 mai 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Hôpitaux

À Kinshasa, 4 centres hospitaliers, dirigés par des ressortissants européens, sont plus particulièrement fréquentés par la communauté expatriée :

- **CMK (Centre médical de Kinshasa)** : 168 avenue Wagenia et rue du Commerce - Tél. +243 89 89 50 300 (standard) ou +243 810 516 565 (secrétariat). Clinique privée médico-chirurgicale dirigée par le Docteur Rodolphe AHMED, médecin référent de l'ambassade de France en République démocratique du Congo.
- **CPU (Centre privé d'urgence)** : situé dans les locaux du Centre Médical de Kinshasa (CMK) dont il est un des départements, rue du Commerce. Il dispose du meilleur plateau technique d'urgence de la ville - Tél. +243 89 89 50 302. Ce centre d'accueil des urgences fonctionnant uniquement sur abonnement, il est recommandé aux Français résidant à Kinshasa d'y adhérer. Les membres de passage des familles abonnées peuvent le faire pour la durée de leur séjour. Cette adhésion facilite notamment, de manière particulièrement significative, les démarches administratives en cas d'évacuation sanitaire.
- **Clinique du Dr Lelo**, gérée par un médecin français expatrié : Dr Chantal Lelo Di Yanika, 15 avenue Kasai Barumbu - Tél. +243 99 82 45 339 et +243 99 97 62 900 ou national 099 82 45 339 et 099 97 62 900.
- **Centre médical de Monkole**, dirigé par le Dr Yannick Vincendeau, 4804 avenue Ngafani, Kinshasa - Mont Ngafula - Tél. international +243 89 24 426 ou national 089 89 24 426. Ce centre, animé par une ONG française, a bénéficié de l'appui de la coopération française, et offre des prestations de qualité au regard des critères locaux.

Agences consulaires

- À Lubumbashi : Tél. : +243 99 7012167 / +243 99 7041800
Courriel : donatkiboko@yahoo.fr
- À Bukavu : Tél. : +243 81 7374820 / +243 99 3506665
Courriel : g.decandolle@gmail.com

Écoles françaises

- École française René Descartes de Kinshasa
- École française Blaise Pascal de Lubumbashi

Instituts français

- Institut français de Kinshasa
- Institut français de Lubumbashi

Annuaire des représentations congolaises en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en République démocratique du Congo (RDC)

Publié le : 19 juin 2025

Coordonnées

1, avenue du Colonel Mondjiba

Kinshasa

Congo-Kinshasa

-4.3197339999669, 15.273268667561

+33 5 16 44 00 67

Liens utiles

[Ambassade de France en République démocratique du Congo](#)

Facebook 

Courriel : presse.kinshasa-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.